

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE L'ACEFO À GAZIFÈRE

DÉPENSES D'EXPLOITATION

1. **Référence :** B-0006, page 1, lignes 1 à 8.

Préambule :

« Le présent dossier de fermeture présente les résultats financiers des activités réglementées de Gazifère Inc. (ci-après « **Gazifère** ») pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021. L'année 2021 aura été marquée, pour une deuxième année consécutive, par la pandémie COVID-19, ce qui se sera traduit par une augmentation des dépenses d'exploitation liées notamment à la réalisation de travaux par des fournisseurs tiers qui ont à nouveau dû veiller au respect des mesures sanitaires. C'est donc dans un contexte où les effets de la pandémie étaient à nouveau observables que l'entreprise n'a pas atteint le rendement autorisé et ce, malgré ses efforts de gestion des dépenses en cours d'année. » (Nous soulignons)

Demande :

- 1.1 Veuillez quantifier l'effet de la pandémie COVID-19 dont il est question à la référence sur les dépenses d'exploitation de 2021 en détaillant cet effet pour chacune des composantes des dépenses d'exploitation.

- 2. Références :** (i) B-0006, page 5, lignes 5 à 9;
(ii) B-0009, page 1, Sommaire des charges d'exploitation;
(iii) B-0009, page 2, note 8.

Préambule :

- (i) « Dans un contexte où les ressources sont limitées, que le distributeur peine à respecter ses échéanciers réglementaires et que les obligations en fin d'année sont croissantes, Gazifère estime que l'alternative proposée constitue une proposition d'allègement concrète qui ne compromet pas l'analyse du rapport annuel par les parties prenantes au dossier. » (Nous soulignons)
- (ii) À la ligne « Affaires réglementaires », Gazifère montre un écart favorable de 101,8 k\$ entre la fermeture 2021 et la cause 2021 et un écart favorable de 59,9 k\$ entre la fermeture 2021 et la fermeture 2020.
- (iii) « La diminution des dépenses du service des affaires réglementaires est principalement liée aux salaires, dû à deux postes vacants une partie de l'année et la capitalisation d'une portion des salaires consacrés aux nouvelles initiatives. » (Nous soulignons)

Demandes :

- 2.1** Veuillez concilier la mention de la référence (i) selon laquelle Gazifère peine à rencontrer ses échéances réglementaires dans un contexte de ressources limitées et le fait que celle-ci n'ait pas utilisé pleinement le budget autorisé, tel qu'il apparaît à la référence (ii).
- 2.2** Pour chacun des deux postes vacants dont il est question à la référence (iii), veuillez indiquer le nombre de mois où celui-ci a été vacant en 2021.
- 2.3** Veuillez quantifier l'effet des deux postes vacants une partie de l'année, tel que mentionnés à la référence (iii), sur les dépenses d'exploitation de 2021.
- 2.4** Veuillez justifier que les deux postes vacants dont il est question à la référence (iii) aient été vacants une partie de l'année alors que, selon la référence (i), Gazifère peine à respecter ses échéanciers réglementaires.
- 2.5** Veuillez quantifier l'effet de la capitalisation d'une portion des salaires consacrés aux nouvelles initiatives, tel que mentionnée à la référence (iii), sur les dépenses d'exploitation de 2021.
- 2.6** Veuillez décrire les « *nouvelles initiatives* » dont il est question à la référence (iii).
-

- 3. Références :** (i) B-0009, page PDF 2, note 12;
(ii) B-0009, page PDF 3;
(iii) B-0009, page PDF 4, note 2;
(iv) B-0009, page PDF 5, note 10.

Préambule :

- (i) « (12) L'augmentation des dépenses de l'administration (sic) est en majeure partie attribuée à une hausse de la bonification de 428.2 (000\$), des mauvaises créances de 72.0 (000\$) et des frais de formation de 50.8 (000\$), contrebalancée par des dépenses inférieures au niveau des avantages sociaux de 175.2 (000\$), des salaires de 91.5 (000\$) et des frais intercompagnies de 110.6 (000\$). » (Nous soulignons)
- (ii) À la ligne « Bonification », Gazifère montre un écart défavorable de 629,6 k\$ (66 %) entre la fermeture 2021 et la cause 2021 et un écart défavorable de 428,2 k\$ (37 %) entre la fermeture 2021 et la fermeture 2020.
- (iii) « Le calcul des bonis est effectués par le service des Ressources humaines d'Enbridge et est hautement confidentiel. Le montant alloué à la bonification découle des (sic) l'atteinte d'objectifs corporatifs et individuels. La bonification a été revue à la hausse dans les projections révisées par Enbridge en décembre 2021. Ce montant révisé est celui qui a été facturé à Gazifère pour l'année 2021 par l'entremise du mécanisme d'allocation corporative. » (Nous soulignons)
- (iv) « [...]
- La diminution des salaires comparativement au budget s'explique principalement par l'effet de la coupe salariale de 3% des postes cadres à partir de juillet 2020 [...] » (Nous soulignons)*

Demandes :

- 3.1** Veuillez justifier l'augmentation significative de la « Bonification » mentionnée aux références (i) et (ii) dans le contexte de coupe salariale dont il est question à la référence (iv).
- 3.2** Veuillez justifier la bonification revue à la hausse dans les projections révisées par Enbridge dont il est question à la référence (ii), et son augmentation significative à assumer directement par la clientèle de Gazifère (références (i) et (ii)).
-

4. **Référence :** B-0009, page PDF 9, Évolution du nombre d'ETC en 2021.

Préambule :

À la ligne 4 « Cadres – partie charges », le tableau montre une augmentation de 40,42 ETC en 2020 à 45,37 ETC en 2021 pour une augmentation de plus de 12 % en seulement une année.

Demande :

4.1 Veuillez justifier l'augmentation de 12 % du nombre d'ETC « Cadres – partie charges » entre 2020 et 2021, tel qu'il apparaît à la référence.

NOMBRE DE CLIENTS, VOLUMES ET REVENUS TOTAUX

5. **Référence :** B-0008, page PDF 3, note 6.

Préambule :

« (6) Le nombre de clients industriels est demeuré stable. La consommation de la clientèle industrielle a diminué de 4.2% entre la fermeture 2021 et la fermeture 2020. En 2020, la consommation d'un client industriel avait été plus importante qu'anticipée, ce qui explique l'écart entre les deux années. On constate également un écart de 13% entre la fermeture 2021 et la cause 2021. Gazifère s'appuie sur les contrats pour définir la projection de consommation associée aux clients industriels. » (Nous soulignons)

Demande :

5.1 Veuillez démontrer, avec chiffres historiques à l'appui, que le fait que Gazifère s'appuie sur les contrats pour définir la projection de consommation associée aux clients industriels, tel que mentionné à la référence, ne crée pas de biais sur une telle projection.

ANALYSE DU TAUX DE GAZ PERDU

6. Référence : B-0013, page 2.

Préambule :

Gazifère mentionne que la précision des appareils de mesurage peut contribuer à l'accroissement du taux de gaz perdu.

Demandes :

- 6.1** Veuillez indiquer le nombre d'appareils de mesure dont il est question à la référence et pour ceux-ci quantifier l'erreur de lecture intrinsèque en pourcentage.
 - 6.2** Veuillez indiquer la fréquence de cueillette des données des appareils de mesure dont il est question à la référence dont Gazifère dispose pour calculer le taux de gaz perdu.
-

FRÉQUENCE DE LECTURE DES COMPTEURS

7. Référence : B-0017, page PDF 3.

Préambule :

«

GAZIFÈRE INC.
INDICE DE PERFORMANCE
FRÉQUENCE DE LECTURE DES COMPTEURS 2021
RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2021

	<i>Nombre total des compteurs à lire</i>	<i>Nombre total des compteurs lus</i>	<i>% Respecté</i>
<i>Janvier</i>	43 521	38 695	92,54%
<i>Février</i>	43 574	38 665	85,43%
<i>Mars</i>	43 646	38 614	90,56%
<i>Avril</i>	43 741	42 118	96,08%
<i>Mai</i>	43 796	41 969	95,84%
<i>Juin</i>	43 807	41 796	94,70%
<i>Juillet</i>	43 912	41 698	96,10%
<i>Août</i>	43 951	41 762	97,01%
<i>Septembre</i>	44 022	42 158	96,06%
<i>Octobre</i>	44 051	42 409	95,81%
<i>Novembre</i>	44 104	42 285	93,90%
<i>Decembre</i>	44 237	42 326	96,03%
TOTAL	526 362	494 495	93,95%

»

Demande :

- 7.1 Pour certains mois du tableau de la référence, l'ACEFO n'a pu reconstituer le calcul du « % Respecté ». Veuillez décrire la formule de calcul de cette colonne ou, dans le cas d'erreurs, fournir une nouvelle version du tableau.
-